

## Déclaration d'Intérêt Général de la Prosne

### Programme Pluriannuel d'Entretien et de Restauration (2019-2023)

#### Avis à l'enquête publique

Maître d'ouvrage :	Syndicat intercommunal d'aménagement des bassins Aisne Vesle Suipe (SIABAVES)
Type de projet :	Plan pluriannuel de gestion de la rivière La Prosne
Date de rédaction :	13/11/2019
Date envoi :	13/11/2019
Dates enquête publique :	Du 28/10/2019 au 29/11/2019
Commissaire enquêteur :	Monsieur Jacky CLEMENT

#### Contexte

---

Le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA) est impliqué depuis de nombreuses années sur le territoire de la Vesle en tant qu'animateur du site Natura 2000 n°39 *Marais de la Vesle en amont de Reims*. A ce titre, il est missionné par l'Etat (DDT de la Marne) pour accompagner les porteurs de projets et rendre des avis techniques, en particulier lors des enquêtes publiques.

Par ailleurs, le CENCA est gestionnaire du marais de Courmelois à Val-de-Vesle via la signature d'une convention de gestion avec la commune de Val-de-Vesle.

#### Avis

---

Dans le programme pluriannuel d'entretien et de restauration de la Prosne, deux tronçons se situent en tout ou partie dans le site Natura 2000 (tronçon 4 en partie aval et tronçon 5). Les travaux proposés sont compatibles avec le document d'objectifs du site Natura 2000.

Dans le complément suite au courrier du 23 avril 2019, il est précisé que lorsque le maître d'ouvrage travaillera sur la zone de Courmelois et Natura 2000, il associera l'animateur du site Natura 2000.

Par ailleurs, un formulaire d'évaluation simplifié des incidences Natura 2000 a été fourni au dossier concernant deux espèces piscicoles d'intérêt communautaire, à savoir le Chabot et la Lamproie de Planer, espèces justifiant le classement en site Natura 2000 du secteur. Ces espèces, en particulier la Lamproie de Planer et ses habitats, sont bien pris en compte dans le dossier d'enquête publique.

Suite à ces éléments complémentaires, le CENCA émet un avis favorable au dossier et se tient à la disposition du maître d'ouvrage lors des interventions prévues dans les secteurs concernés.

Le CENCA reste à la disposition du commissaire enquêteur, du SIABAVES et des services de l'Etat pour toutes questions complémentaires et échanges sur ce dossier.